

AMAP "La Manufacture"

Contrat Micro-pousse – distribution tous les 15 jours

Distributions tous les mercredi	23/03	06/04	20/04	04/05
	18/05	01/06	15/06	29/06
	13/07	27/07	10/08	24/08

A remettre par mail ou lors des distributions au référent et/ou au producteur:

Morgan HOUGUET (référent) : morgan.houguet@gmail.com / 06 87 34 51 73

Julie TATU (productrice) : julietatu@lasauge.fr / 07.60.63.61.80

Emilien DEMAZIERE (producteur) : emiliendemaziere@lasauge.fr / 06.27.71.91.59

Les producteurs La ferme urbaine de l'Agronome portée par l'association La Sauge Siège : 118 AVENUE JEAN JAURES RESIDENCE BELVEDERE BATIMENT A3 75019 PARIS 19 Production à la ferme de l'Agronome : Ancien MIN - 2 rue du Sénégal – 44200 NANTES	L'amapien : Nom : Prénom : Adresse : Courriel : Téléphone :
---	---

Le présent contrat « Micro pousses » règle les modalités de vente entre La SAUGE située sur l'île de Nantes (44200), représentée par Julie et l'adhérent de l'AMAP Morgan sur la période allant du au (soit 12 distributions - un mercredi sur deux).

Présentation de l'association :

La SAUGE, aka la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée, promeut au sein de ses fermes une agriculture **ultra locale, biologique, et inclusive**. Sa ferme nantaise, L'Agronome, qui se situe sur l'île de Nantes dans l'ancien M.I.N est une ferme urbaine, solidaire et récréative.

Une des activités de la SAUGE consiste en la production de micro-pousses. Les matières premières sont issues de l'agriculture bio. La production se réalise sous serre froide, à la lumière naturelle, et elle respecte la charte de l'Agriculture Biologique. La ferme a démarré ses premières cultures de micro-pousses en juin 2019.

De plus, La SAUGE a pour volonté de créer en 2022 un chantier d'insertion sur la production de micro-pousses afin de répondre à sa raison d'être qui est : **Favoriser la pratique d'une activité agricole pour le plus grand nombre, dans le respect du vivant.**

Présentation du produit :

La **micro-pousse** est une plantule qui est le jeune stade de la plante. C'est le stade après les graines germées.

Elle est très concentrée en goût, et également riche en vitamines, en oligo-éléments et en antioxydants.

Savoureuses, elles accompagnent à merveille les aliments. En salade, sur une soupe chaude ou froide, ou sur un curry de légumes, les micro-pousses sont les parfaits assortiments qui égayeront vos plats. Nous proposons des mélanges de plusieurs variétés suivant la saisonnalité : moutarde, radis pourpre, radis noir, roquette, pak choï, coriandre, etc...

Tous les 15 jours, nous proposons un mélange différent aux mangeur-ses. Le choix des mix fluctue selon la production et la saison.

Il est conseillé de les conserver au frigo et de remplacer le couvercle par un papier absorbant. Elles ont en moyenne une date limite de conservation de 6 jours (qui évolue en fonction des variétés).

Les producteurs s'engagent :

- à produire dans le respect de la Charte établie par l'association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement.
- à fournir la même quantité à la prochaine distribution en cas de micro-pousses manquante du à des aléas de production. Les adhérents seront prévenus à l'avance, par e-mail, dans la mesure du possible.
- à organiser une porte ouverte de la ferme urbaine pour les adhérent.e.s de l'AMAP

Chaque Amapien s'engage :

- à venir chercher ses micro-pousses sur le lieu de distribution. En cas d'impossibilité, il appartient à chacun de les faire retirer par un tiers. Les micro-pousses non retirées ne sont pas remboursées.
- à apporter son propre contenant pour récupérer les micro-pousses (si possible)
- L'amapien reconnaît que les maladies et problèmes sanitaires font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. Il accepte donc ces risques, sachant toutefois qu'il recevra toujours sa juste part.

Distribution et permanence :

La distribution aura lieu mercredi de 18h15 à 19h30 aux dates indiquées ci-dessus, 3 BIS PLACE DE LA MANU. Les permanences sont gérées par le producteur ou le référent.

Taille du pot de micro-pousse	Tarifs du pot (en €)	Nombre de pots souhaité par distribution	Nombre de distribution	Montant à régler (€)
360 ml	3,50	12	... € x 12 distributions x ... pots = ...
500 ml	4,95		

Règlement en chèque, **à l'ordre du « LA SAUGE »**, à remettre avec le contrat signé par l'amapien, au démarrage de l'engagement. Ils seront débités en fin de mois.

<p>Le producteur :</p> <p>Nous soussignés associés de L'association LA SAUGE , déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent, notamment le respect de la Charte des AMAP et confirmons notre engagement au titre de ce contrat envers les amapiens de l'AMAP Panais de la dernière pluie</p> <p>Date et signature</p>	<p>L'amapien :</p> <p>Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent dans le respect de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers les producteurs.</p> <p>Date et signature</p>
--	---